



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 3 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 3 décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, , Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Mémouna Patel, M. Jean-Claude Adois par M. Guy Pernic, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Quorum : 20
- A l'ouverture de la séance**
- Nombre de présents : 28
- Nombre de représentés : 06
- Mise en discussion du rapport**
- Nombre de présents : 28
- Nombre de représentés : 06
- Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2024-181

**TRAVAUX PRÉPARATOIRES
D'INFRASTRUCTURES
PERMETTANT L'ACCUEIL D'UNE
OFFRE DE VÉLOS À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE (VAE) EN LIBRE-
SERVICE SUR LE PORT**

**MOBILISATION DU FONDS VERT
(ÉTAT)**

- NOTA** : le Maire certifie que :
- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 25 novembre 2024.
 - la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 4 décembre 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU



Affaire n° 2024-181

**TRAVAUX PRÉPARATOIRES D'INFRASTRUCTURES PERMETTANT
L'ACCUEIL D'UNE OFFRE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) EN
LIBRE-SERVICE SUR LE PORT**

MOBILISATION DU FONDS VERT (ÉTAT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-115 du conseil municipal 5 septembre 2023 prenant acte de la démarche mise en œuvre pour le Plan de Déplacement Communal ;

Vu le dossier de demande de subvention soumis à l'Etat, autorité de gestion du programme Fonds Vert 2023-2027, axe « Développement des mobilités durables en zones rurales » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux préparatoires d'infrastructures se porte à 100 000 € HT ;

Considérant le plan de financement présentant une subvention de 50 % au titre de l'axe « Développement des mobilités durables en zones rurales » du programme Fonds Vert ;

Considérant l'intérêt que représente le service de vélos à assistance électrique en libre-service comme offre de mobilité alternative au tout voiture mais également l'intérêt d'un tel service pour la redynamisation du centre-ville ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 novembre 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le programme de travaux et son plan de financement prévisionnels ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat pour un montant global de 50 000 € HT au titre du dispositif Fonds Vert, Axe 3 « Développement des mobilités durables en zones rurales » ;

Article 3 : de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

TRAVAUX PRÉPARATOIRES D'INFRASTRUCTURES PERMETTANT L'ACCUEIL D'UNE OFFRE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) EN LIBRE- SERVICE SUR LE PORT

MOBILISATION DU FONDS VERT (ÉTAT)

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la sollicitation d'une subvention au titre du Fonds Vert, pour la réalisation de travaux préparatoires d'infrastructures permettant l'accueil d'un réseau de mobilité douce en libre-service sur la commune.

En effet, bien que les communes ne soient pas Autorités Organisatrices des Mobilités, et que certains secteurs du territoire puissent être considérés comme des zones urbaines relativement denses, l'ensemble des communes de La Réunion sont éligibles à l'axe 3 du Fonds Vert « Développement des mobilités durables en zones rurales », au titre de leurs compétences en matière de voirie (aménagement cyclables) ou de solidarité sociale (autopartage, transport à la demande, etc.).

En outre, depuis 2022, la commune mène des réflexions dans le but de préfigurer et pérenniser l'exploitation d'un réseau de mobilités douces en libre-service sur son territoire afin :

- d'offrir une solution de mobilité aux quartiers non desservis par le transport en commun ;
- de proposer aux Portoïses une solution de mobilité plus abordable et avantageuse pour leur santé (activité physique notamment) ;
- de permettre une interconnexion avec Saint-Paul et/ou La Possession déjà pourvues d'une telle offre et proposer une alternative de mobilité aux usagers de Le Port (actifs, clients, etc.) venant de l'extérieur (déplacements majoritairement réalisés en voiture particulière) ;
- d'accompagner les usagers du transport en commun sur les « premier et dernier kilomètres » en connectant le réseau au pôle d'échange de Le Port ;
- de rendre la ville plus agréable (moins de pollution carbonée, visuelle, sonore, etc.) ;
- de décongestionner les places de stationnement en centre-ville par un usage réduit de l'automobile.

C'est dans l'objectif de désigner un opérateur qu'un appel à projet a été lancé en janvier 2024. La contractualisation avec le candidat retenu est prévue d'ici la fin d'année 2024 et le déploiement du service d'ici au premier semestre 2025.

Pour fonctionner, l'installation de 15 stations est nécessaire, et des travaux préparatoires d'infrastructures doivent être réalisés en amont (création de plateformes d'accueil, alimentation électrique...). Le coût de ces travaux préparatoires au déploiement du service est estimé à 100 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Sources de financement | Montant HT | % |
|-------------------------------|---------------------|--------------|
| Fonds Vert (État) | 50 000,00 € | 50,00 % |
| Commune de Le Port | 50 000,00 € | 50,00 % |
| TOTAL | 100 000,00 € | 100 % |

Ainsi, considérant l'intérêt que représentent ces travaux dans le cadre de la redynamisation du centre-ville et de l'amélioration de l'offre de mobilité alternative sur Le Port, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux et son plan de financement prévisionnels ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat pour un montant global de 50 000 € HT au titre du dispositif Fonds Vert, Axe 3 « Développement des mobilités durables en zones rurales » ;
- de s'engager à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.